

Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal – 04 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le 04 mars à 19 heures 00, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Arnaud MAUPOINT, Maire d'Aizier.

Présents : MAUPOINT Arnaud, MARÉCHAL Isabelle, DUPRÉ Alexandre, ROCHE Didier, HANIN Hervé, PENELLE Stéphane, GUERIN Sabrina, MOREL Jacques.

Absents excusés : MARÉCHAL Jean-Luc donne procuration à MARÉCHAL Isabelle.

M. le Maire, Arnaud MAUPOINT, procède à l'appel nominal, constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 19h00.

*M. Jacques MOREL est désigné secrétaire de séance.
8 présents. 1 Pouvoir.*

Arnaud MAUPOINT prend la parole pour remercier toute son équipe pour son engagement au service de notre collectivité. Ce mandat a été marqué par de belles réalisations, mais aussi par des défis qui n'ont pas toujours pu être surmontés comme nous l'aurions souhaité.

Arnaud MAUPOINT remercie également le personnel communal pour son engagement et professionnalisme.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 07 janvier 2026

M. le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le procès-verbal de la séance du 07 janvier 2026, dont un exemplaire a été transmis comme habituellement à tous les membres du Conseil municipal.

Aucune remarque n'ayant été soulevée, le procès-verbal de la séance de Conseil municipal du 07 janvier 2026 est adopté à l'unanimité. Par 9 voix POUR.

2. Adoption du compte de gestion 2025 Budget Principal de la commune

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des recettes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 09 voix POUR

APPROUVE le compte de gestion du Trésorier municipal pour l'exercice 2025. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

3. Approbation du compte administratif de la commune - Exercice 2025

M. le Maire précise que les résultats 2025 sont positifs. Il souligne que même sans l'augmentation des impôts imposée et subie de la part de l'État, les résultats auraient été positifs comme nous l'avions mentionné dans notre recours à M. le Préfet.

En fonctionnement, il souligne que la dette du restaurant a été « absorbée ». Toutefois, il faudra rester prudent dans les dépenses de fonctionnement.

En investissement, il indique que le déficit est résorbé.

Ainsi, la future équipe repart avec un équilibre. M. le Maire propose de leur laisser le choix de l'affectation du résultat.

Didier ROCHE souligne que l'équipe transfère à la future équipe une situation saine pour repartir sur de bonnes bases budgétaires.

Hervé HANIN et Stéphane PENELLE suggèrent de communiquer sur les bons résultats.

Isabelle MARÉCHAL souligne que les comptes 2025 englobent désormais le budget annexe LE PALLEC.

Isabelle MARÉCHAL fait remarquer que, même si la trésorerie est meilleure, il ne faut pas oublier que la future équipe

devra rembourser la ligne de trésorerie, initialement de 100 000 €, rabaissée cet été à 75 000 € le 15 juin 2026 au maximum.

Isabelle MARÉCHAL précise qu'à ce jour la trésorerie est de 96 000 €.

Vu la délibération du 10 avril 2025 approuvant le budget primitif de la commune de l'exercice 2025,

Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil municipal siégeant sous la présidence de Madame Isabelle MARÉCHAL,

Après lecture des différents résultats,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 08 voix POUR

APPROUVE le compte administratif du budget communal de l'exercice 2025 arrêté comme suit :

	Émis 2025
FONCTIONNEMENT	
Recettes	215 606,45 €
Dépenses	186 819,73 €
Solde (R-D)	28 786,72 €
INVESTISSEMENT	
Recettes	63 914,70 €
Dépenses	12 706,03 €
Solde (R-D)	51 208,67 €
TOTAL	
Recettes	279 521,15 €
Dépenses	199 525,76 €
Solde (R-D)	79 995,39 €

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Élagage arbres bord de Seine

M. le Maire transmet au Conseil municipal les excuses de Luc BONIN pour le dérangement occasionné sur le quai lors de l'élagage des arbres qui se trouvaient en limite de sa propriété et le Quai de Seine.

L'entreprise devait venir les broyer mais a préféré reporter de peur que les engins n'abiment le terrain à cause des conditions climatiques.

Site internet de la commune

Didier ROCHE transmet à la secrétaire de mairie les documents et codes d'accès du site internet.

Il précise qu'il se tient à la disposition du prochain conseil municipal pour les « former » si besoin.

Réfection du toit de chaume - Atribus

Isabelle MARÉCHAL informe le conseil municipal que les travaux sont terminés. L'entreprise L'HONORÉ est intervenue le 04.03.2026 pour finir la réfection.

Restaurant

Hervé HANIN précise que trois vidéos ont été réalisées afin de réaliser un état des lieux des locaux du restaurant à la fin du mandat : rez-de-chaussée, étage et extérieurs. Ces vidéos seront envoyées à la mairie pour archivage.

Salle des Fêtes

Jacques MOREL et Arnaud MAUPOINT informent le conseil municipal qu'ils ont rencontré le pompier référent du SDIS 27 afin de faire un état des lieux de la salle des fêtes. Le compte rendu sera envoyé à la mairie d'ici une semaine.

Ils résument les remarques soulevées par le pompier référent :

- Plan d'évacuation manquant
- Sorties de secours mal signalées et fermeture des portes à revoir
- Matériaux du plafond et des murs mitoyens non conformes
- Casier extérieur contenant les bouteilles de propane ne fermant pas à clé
- Nomination « Maison des associations » inappropriée ; il faut inscrire « salle polyvalente »
- Isolation au feu des locaux de la cuisine et de stockage à revoir

Jacques MOREL précise que la salle des fêtes n'a jamais été conforme.

Jacques MOREL précise que le pompier référent a conseillé le passage d'une société de contrôle pour consigner toutes ces remarques dans un rapport certifié.

Séance levée à 19h45